


**SERVICE DE L'URBANISME**

PERMIS OU CERTIFICAT		Usage principal du terrain	
		Résidentiel, chalet, maison mobile et unimodulaire	Industriel, commercial, public, transport, communication, agricole et autres
<b>Bâtiment principal</b>	Nouvelle construction	105 \$ + 52 \$ par logement après le premier	3,15 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 105 \$ Maximum : 1 550 \$
	Modification, réparation, rénovation. Plus de 1 000 \$ de travaux.	2,10 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 52 \$ Maximum : 105 \$	
	Modification, réparation, rénovation. Moins de 1 000 \$ de travaux.	12 \$	
	Déménagement de bâtiment	52 \$	
	Démolition	52 \$	
<b>Bâtiment complémentaire (incluant piscines)</b>	Construction, modification, réparation, rénovation. Plus de 1000 \$ de travaux	2,10 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés Minimum : 52 \$ Maximum : 105 \$	3,15 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés Minimum : 52 \$ Maximum : 520 \$
	Construction, modification, réparation, rénovation. Moins de 1000 \$ de travaux	12 \$	
	Déménagement de bâtiment	52 \$	
	Démolition	52 \$	
<b>Terrassement</b>	Terrassement extérieur sur superficie de plus de 10 m <sup>2</sup>	52 \$	52 \$
<b>Enseigne</b>	Nouvelle enseigne et modification d'une enseigne	52 \$	105 \$
<b>Élément épurateur, fosse septique et/ou champ d'épuration</b>	Nouvel élément ou modification	52 \$	52 \$
<b>Lotissement</b>	21 \$ par terrain ou opération cadastrale		
<b>Frais de demande dérogation mineure (Règl. 1221-22)</b>	315 \$		
<b>Frais de demande de modifications réglementaires en urbanisme (Règl. 1222-22)</b>	Frais d'ouverture de dossier : 210 \$ Frais pour adoption du règlement : 210 \$ <i>(Ces frais doivent être payés en entier afin que le règlement entre en vigueur)</i>		
<b>Vendeur itinérant sans place d'affaires (Règl. 1223-22)</b>	1 050 \$ / période d'un an		
<b>Permis de séjour de caravanes (Règl. 1026-16)</b>	-3 mois/an : 10 \$/mois +3 mois/an : 120 \$/année		

<b>Tarifs relatifs aux permis de construction pour les éoliennes</b>	Coût de projet de 0,00 \$ à 100 000 \$ = 3,00 \$ par tranche de 1 000 \$ Coût de projet de 100 000 \$ à 500 000 \$ - 300 \$ pour le premier 100 000 \$ et sur l'excédent 2 \$ par tranche de 1 000 \$ Coût de projet de 500 000 \$ à 1 000 000 \$ - 1 100 \$ pour le premier 500 000 \$ et sur l'excédent 1 \$ par tranche de 1 000 \$ Coût de projet de 1 000 000 \$ et plus - 1 600 \$ pour le premier 1 000 000 \$ et sur l'excédent 0,50 \$ par tranche de 1 000 \$ <i>(Le coût de projet comprend la totalité des coûts des travaux à réaliser ainsi que tous les équipements et infrastructures à être implantés sur un site d'éoliennes)</i>
--	---

